

Greenpeace demande

- L'adoption par la grande distribution française de politiques d'approvisionnement en produits de la mer pêchés et élevés durablement, accompagnées par un étiquetage complet et précis
- Un moratoire sur la pêche au chalut de fond en haute mer ciblant les poissons de grands fonds, un moratoire sur le thon rouge de méditerranée, sur les requins et donc l'arrêt de leur commercialisation
- La création d'un vaste réseau mondial de réserves marines pleinement protégées et couvrant 40 % de nos océans, permettant de restaurer et de protéger les écosystèmes marins
- Des pêcheries durables et équitables⁵ dont la gestion se base sur le principe de précaution⁷ et sur l'approche écosystémique⁸ dans les zones de pêche restantes, soit 60 % des océans
- Une lutte efficace contre la pêche illégale

Ces mesures prises ensemble sont seules capables d'assurer à la fois la survie des océans et l'existence d'une activité de pêche pérenne.

Comment agir ?

Posez-vous ces 3 questions quand vous achetez du poisson :

Quelle est cette espèce ?

C'est le minimum que votre commerçant devrait pouvoir vous dire, et cela vous permettra d'éviter certaines espèces pour lesquelles Greenpeace appelle à un moratoire⁶ : demandez à votre commerçant d'arrêter de vendre ces espèces. Pour les autres espèces de notre guide, demandez lui si elles proviennent de pêcheries et d'aquacultures durables et équitables.

Comment a-t-elle été pêchée et d'où vient-elle ?

De nombreuses méthodes sont non sélectives et destructrices, en particulier le chalutage de fond et le chalutage à perche. Elles entraînent d'importantes quantités de prises accessoires. La pêche à la ligne, le chalutage pélagique pratiqué dans de bonnes conditions et le caseyage (capture avec des casiers) sont par exemple de bien meilleures méthodes. Certains stocks sont épuisés ou surexploités et ne doivent plus être des sources d'approvisionnement.

Votre supermarché a-t-il une politique en produits de la mer durables ?

Les supermarchés doivent faire partie de la solution, pas du problème. Demandez à votre commerçant des produits de la mer issus de pêcheries et d'aquacultures durables et équitables.

Consommez responsable

- Privilégiez des produits issus d'une pêche durable. En voici quelques exemples :
 - Bar de ligne de la côte française
 - Thon germon des canneurs et ligneurs du Pays Basque
 - Cabillaud de la mer d'Iroise des pêcheries normandes et bretonnes.
- Evitez de consommer les poissons pendant leur période de reproduction.

- Préférez des produits de la mer pêchés localement ou qui n'ont pas parcouru la moitié de la terre pour arriver dans votre assiette ! Vous soutiendrez les pêcheurs locaux et artisanaux, et vous contribuerez aussi à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports.
- Ayez les mêmes réflexes au restaurant, au marché, chez le poissonnier.
- Pour finir, privilégiez peut-être la qualité à la quantité !

Qu'est-ce qu'une pêche durable ?

Greenpeace considère qu'une pêcherie durable se caractérise par des pratiques qui peuvent être poursuivies indéfiniment dans le temps, sans réduire la capacité de l'espèce cible à maintenir sa population à un niveau correct et sans avoir d'effets négatifs sur les autres espèces de l'écosystème, homme inclus, que ce soit en les privant de leurs sources de nourriture, en les tuant accidentellement ou en endommageant leur environnement.

Une pêche durable :

1. est gérée selon une approche écosystémique (ex. : application du principe de précaution, intégration de réserves marines dans le plan de gestion)
2. aide à protéger les habitats et les espèces sensibles
3. maintient le stock de toutes les espèces cibles à un niveau sain (ex. : suivi des recommandations scientifiques de référence)
4. utilise des méthodes de pêche sélectives (ex. : non destructrices)

5. maintient la biodiversité associée

6. minimise l'utilisation de l'énergie, de produits chimiques, ainsi que la production de déchets tout au long de son process

7. respecte des méthodes socialement et économiquement équitables et responsables

8. assure une traçabilité complète de tous ses produits depuis la zone de capture jusqu'au point de vente.

Les pêcheries locales et artisanales de petite taille peuvent ne pas correspondre strictement à la définition de Greenpeace des pêcheries durables (par exemple peu ou aucune donnée scientifique sur l'état du stock, la pression de pêche ou les impacts sur l'environnement), mais elles ont souvent un impact moindre que de nombreuses pêcheries industrielles et sont d'une importance capitale pour les communautés locales :

Greenpeace encourage donc les consommateurs et les gouvernements à soutenir ces pêcheries, afin de fournir des données et améliorer leur durabilité.

La crise des océans

Les océans sont confrontés à de graves menaces. La surpêche chronique a entraîné l'effondrement de nombreux stocks de poissons et la destruction des habitats marins. La FAO (agence des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation) précise que 80 % des stocks² de poissons sont pleinement exploités, surexploités ou effondrés, chiffre qui ne cesse d'augmenter. Les populations de grands prédateurs tels que le thon, l'espadon, le cabillaud ou les requins ont diminué de 90 %.

Lexique

- 1 **Pêcherie** groupe de pêcheurs visant un stock spécifique d'une espèce avec une méthode de pêche définie, par exemple la pêcherie française de thon rouge de Méditerranée à la senne.
- 2 **Stock** communauté ou population de poisson où sont effectuées les prises. Les stocks de poisson sont géographiquement très localisés.
- 3 **Durable** un mode de développement ou de gestion qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Pourtant, il n'est pas trop tard !

Vous aussi contribuez à la sauvegarde des océans : en consommant responsable et en vous posant les bonnes questions, vous assurez un avenir où les produits de la mer seront issus d'une pêche et d'une aquaculture durables³.

- 4 **Prise accessoire** tout organisme capturé mais non visé initialement par l'opération de pêche : mammifères marins, tortues, oiseaux, coraux et éponges, crustacés, poissons non commercialisables, juvéniles (jeunes).

- 5 **Équitable** partenariat commercial qui vise à l'amélioration du droit et des conditions de commerce des travailleurs marginalisés, prenant aussi en compte les coûts de production sociaux et environnementaux.

- 6 **Moratoire** suspension volontaire d'une mesure ou d'une activité.

- 7 **Principe de précaution** mesures visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement, prises en l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment.

- 8 **Approche écosystémique** gestion des pêcheries basée sur les interactions entre espèces et avec un écosystème complexe, par opposition à la gestion quantitative par espèce et par quota.

PÊCHE: CONDUITES DANGEREUSES

Guide des espèces vendues en supermarchés issues principalement d'une pêche non durable



